

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025

DELIBERATION 2025-02-08

OBJET : PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AUX ACTIVITES DE VOILE POUR LES ELEVES DE CYCLE 3 DES ECOLES PUBLIQUES

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février, à neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 06 février 2025

Date d'affichage : 06 février 2025

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie Françoise VOXEUR, Claude SEGALIN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Anne DELAROCHE à Christian PETITFRERE
Ingrid MORVAN à Monique BRONEC
Marie FOURN à Philippe JAFFRES
Aurélie MESLET à Nicolas CANN
Morgane LOAEC à Danièle LE CALVEZ

Monsieur Yannick CADIOU a été nommé secrétaire de séance.

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE AUX ACTIVITES DE VOILE
POUR LES ELEVES DE CYCLE 3 DES ECOLES PUBLIQUES

La ville de Guipavas, en raison de ses spécificités géographiques, est un territoire tourné vers la mer. La collectivité souhaite affirmer cette identité du territoire, en soutenant les actions autour du nautisme scolaire pour les élèves des classes de CM2 (dont classes de double-niveau) des établissements publics du 1^{er} degré de la commune.

Pour cela, la ville souhaite s'appuyer sur l'association Terre de glisse (Sports Nautiques Relecq Kerhuon) pour l'organisation de séances multi-supports. Outre la découverte du monde maritime, l'activité voile à l'école a pour ambition de développer l'autonomie et la familiarisation des enfants à leur environnement.

La ville de Guipavas et l'association Terre de glisse mettront en œuvre les moyens nécessaires, y compris financiers, à l'accomplissement de ce projet.

Pour l'année 2024-2025, le coût par élève sera de 38 € par séance soit 152 € pour une session de 4 séances.

L'ensemble des séances sera réglé par la collectivité sur présentation de factures précisant le nombre d'élèves ayant bénéficié des séances de nautisme.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE VALIDER ces modalités de prise en charge ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Avis des commissions :

Affaires scolaires, enfance, jeunesse, affaires sociales, solidarités, handicap : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Fabrice JACOB



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 13 FEVRIER 2025

Le secrétaire de séance,
Yannick CADIOU

